

ASSEMBLEE COMMUNALE DU 10 DECEMBRE 2015

L'assemblée communale de ce jour se déroule à l'Epicentre en présence de 33 citoyennes et citoyens sous la présidence de M. Stéphane Brosy. Elle a été publiée dans le Journal officiel No. 41 du 18 novembre 2015 et par tous-ménages.

Merci à Monsieur Thierry Choffat du bureau SD pour sa présence ce soir.

Le président ouvre l'assemblée à 20 heures et donne lecture de l'ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Discussion et adoption de la quotité d'impôt, des diverses taxes communales, et voter le budget 2016
3. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement de l'agence communale AVS
4. Divers

Cet ordre du jour est accepté.

Sont nommés scrutateurs : Stéphanie Kaufmann et Jean-François Pape.

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée

La secrétaire communale donne lecture du procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 10 septembre 2015. Il est accepté tel que rédigé.

2. Discussion et adoption de la quotité d'impôt, des diverses taxes communales, et voter le budget 2016

Le président ouvre le débat d'entrée en matière. Le maire rapporte sur ce point.

Pour l'année 2016, il faut savoir que nous recevrons CHF 74'000.00 de moins sur la péréquation financière, ceci dus aux rentrées fiscales importantes de 2014. Les montants distribués par les péréquations financière sont calculés sur les indices à la ressource. C'est la raison pour laquelle, avec un seul exercice extraordinaire au niveau des rentrées fiscales, la péréquation de l'année suivante en est diminuée automatiquement. Cela n'arrange pas le budget municipal. (CHF 100'613.00 contre CHF 174'820.00 perçus cette année, c'est CHF 74'000.00 de moins que l'année dernière. Il faudra faire avec.)

Nous pouvons cependant vous présenter ce soir le budget 2016 sans modification de la quotité d'impôts qui reste à 2.1.

Comme vous pouvez le constater, la quotité d'impôts ainsi que les taxes reste attractives.

* une quotité de 2,1 (inchangée)

* taxe immobilière 1,2 o/oo,

* avances cadastrales 0,1 o/oo

* fonds d'entretien des chemins 0,1 o/oo de la VO pour l'ensemble des propriétaires + Fr. 5.00/ha compris dans le périmètre intégral du RP

* taxe des chiens Fr. 35.00 par animal

* taxe des déchets :

Fr. 90.00 par ménage
Fr. 150.00 par résidence secondaire
Fr. 110.00 par entreprise,
Fr. 260.00 par restaurant
Fr. 20.00 cantines FC et tir

* prix de l'eau :

taxe de l'eau	Fr. 150.00
taxe du compteur	Fr. 50.00
taxe minimale par ménage	Fr. 250.00
taxe minimale par résidence secondaire	Fr. 400.00
Prix du m3	Fr. 2.20
les premiers 1000 m3	Fr. 2.20
les suivants	Fr. 1.20
Prix en m3 pour l'eau usée	Fr. 2.00
Taxe de base pour l'épuration	Fr. 150.00

Pour les prix et les taxes de l'eau usée, nous remercions M. Thierry Choffat du Bureau SD Ingénierie à Delémont de sa présence. Celui-ci vous présentera le mode de calcul, la loi en vigueur et les adaptations encore à venir.

D'après notre analyse, et malgré l'augmentation de l'endettement de la commune, nous sommes confiants face aux vastes chantiers qui nous attendent (fin du raccordement des eaux usées aux SEDE, réfection du réseau d'eau, traversée du village, viabilisation du nouveau lotissement, entre autres).

Encore quelques considérations sur les différents chapitres, ensuite de quoi, la caissière vous donnera les chiffres plus détaillés.

Au niveau de l'administration générale, notre rigueur reste de mise et cela nous est plus que bénéfique étant donné que nous avons une situation très stable à ce niveau.

Pour ce qui est des travaux publics, nous devons constater un maintien des chiffres stables, puisque nous sommes à CHF 5'000.00 de moins que l'année dernière. En 2016, il est prévu des travaux sur les chemins pour un montant de CHF 54'000.-. Ce montant sera à prendre sur le fonds des chemins.

Au chapitre de l'instruction publique, nous constatons une légère baisse de CHF 15'000.00 due au frais de transports des écoliers en légère baisse.

Au niveau de l'aide sociale et de la santé publique, avec CHF 2'000.00 de moins au budget, nous pouvons constater une situation stable. A noter que nous n'avons aucun moyen de faire baisser ce poste, car il s'agit de charges liées.

Au chapitre des finances, nos charges d'intérêts restent un sujet à satisfaction étant donné que depuis bientôt 7 ans, nous pouvons bénéficier de taux d'intérêt historiquement bas.

Comme chaque année, les impôts sont une préoccupation majeure. Les recettes fiscales ont été exceptionnelles en 2014, mais en moyenne sont en baisses d'année en année et comme en plus les charges liées augmentent, nous sommes dans une situation critique et instable.

Mais notre village se doit d'être toujours attractif au niveau de la quotité.

Il n'y a pas lieu de présenter les différents services qui sont en principe couverts par les taxes. Pour conclure, je vous présente les totaux prévisibles, car nous parlons bien sûr d'un budget.

Ainsi, nous comptons sur **CHF 1'399'730.00 de charges**, contre **CHF 1'306'620.00 de produits**. Soit **un déficit de CHF 93'110.00**

Sachant que nous aurons CHF 74'000.00 de moins qu'en 2015 à cause de la péréquation financière uniquement, le découvert du compte de fonctionnement n'est que de CHF 23'000.00 (soit assez bon).

Nous considérons ce résultat comme satisfaisant vu la situation financière actuelle de notre commune.

En résumé, nous devons cette fois-ci vous faire part de notre inquiétude face à la situation actuelle, étant donné que l'étau se resserre, moins de rentrée et toujours plus de charges.

Le conseil communal, unanime, vous propose d'entrer en matière et ensuite d'adopter le budget avec la quotité et les taxes proposées.

L'entrée en matière est acceptée. La caissière donne lecture du budget municipal.

M. Choffat présente ce soir la nouvelle tarification de l'eau usée. Pour le budget 2016, ces taxes se montent à CHF 2.-/m³ et à une taxe de base de 150.-. Un power point est présenté. En 2017, la taxe de base se calculera selon la zone, la surface de la parcelle et l'indice du bien-fonds.

Le président ouvre la discussion.

Patrick Guenat demande si la taxe de base pour l'épuration s'ajoutera au CHF 50.- de location de compteur pour l'eau potable. Thierry Choffat répond que oui, mais qu'il faut plutôt prendre cela comme une taxe de raccordement et non comme une taxe supplémentaire du même compteur.

Blaise Guenat demande s'il y aurait un dépassement de budget par rapport aux travaux du SEDE dans la roche. TC répond que non, c'était prévu par contre il y a un peu de retard au niveau du calendrier mais au niveau des coûts aucune modification. Les prix étaient soumissionnés il n'y a pas de soucis.

Blaise Guenat demande quel est le nombre de compteurs pour la commune et lesquels seront concernés par cette hausse (fontaine, pâturage, etc). Gérald Chételat lui répond qu'il y en a environ 180. Thierry Choffat lui répond que les compteurs où l'eau n'est pas reliée à la STEP ne sont pas concernés.

Daniel Pape explique qu'en effet il y aura une forte augmentation par rapport à l'épuration mais qu'elles étaient prévues par rapport à nos nouvelles installations et à notre liaison avec le SEDE.

Patrick Guenat fait un petit calcul rapide pour une maison familiale, pour l'année prochaine il y aura une augmentation d'environ CHF 300.- par ménage. Par rapport à cela il demande si le conseil communal a pensé à supprimer l'avantage des 1000 m³ d'eau potable pour les grands consommateurs qui n'existe nulle part ailleurs (après renseignements pris). DP lui répond qu'en effet il a lui aussi fait le calcul pour sa maison. Concernant cet avantage par rapport à ces 1000 m³, il pense qu'il faut garder cela pour ces grands consommateurs qui paient la majeure partie du réseau. Si on supprimait ces m³ ils se pourraient que ces grands consommateurs utilisent l'eau de pluie etc. afin de consommer moins. Mais s'ils consomment moins nous aurions nettement moins de recette et les prix devraient aussi être revus.

Patrick Guenat estime que par rapport à l'augmentation de l'épuration cette année, les habitants des ménages « normaux » ont une augmentation mais pas les personnes qui bénéficient de l'avantage de ces 1000m³.

Le CC se penchera sur l'avantage des 1'000 m3 des grands consommateurs pour le budget 2017 et fera une proposition alternative.

Il faut savoir que cette augmentation n'est qu'un premier palier, l'année prochaine cela augmentera encore une fois.

Pour Blaise Guenat si les agriculteurs n'ont pas l'eau usée on pourrait donc enlever l'avantage des 1000 m3 et repartir sur cette nouvelle taxe de compteur.

G. Chételat explique que l'eau propre et l'eau usée ne sont pas liées au niveau des comptes communaux.

Mme Ornella Eicher explique que les fosses sur les exploitations agricoles ont été construites aux frais des exploitants. L'eau usée des ménages des habitants va quant à elle dans les tuyaux communaux d'où une sorte de location.

Le président explique que si ces taxes ne sont pas acceptées ce soir il faut faire une proposition claire ou alors garder cela pour le budget 2017.

G. Fueg demande si on connaît le montant des arriérés d'impôts. Daniel lui répond qu'actuellement cela se monte à environ CHF 50'000.00.

G. Fueg demande au niveau de l'amnistie fiscale si on connaît le montant que l'on a pu récupérer. Non ce sont des informations que l'on ne peut pas connaître avec la protection des données. Les montants globaux oui mais rien de plus.

Daniel revient sur la péréquation financière, vu notre résultat exceptionnel en 2014, la péréquation a été revue à la baisse. Du coup notre budget est déficitaire de CHF 93'000.- principalement à cause de ces CHF 74'000.- de moins pour 2016.

Le président clôt la discussion et passe au vote.

L'assemblée accepte avec 24 voix sans avis contraire, le budget municipal qui prévoit un excédent de dépenses de CHF 93'110.00.

Merci à T. Choffat pour sa présentation ce soir.

Le maire rapporte sur le budget bourgeois.

Du côté de la bourgeoisie, la crise se fait à nouveau ressentir. En effet, le marché du bois a quelque peu repris des couleurs en 2014, toutefois n'avons pas eu le temps de guérir les blessures et d'assainir la situation qu'un nouvel effondrement du marché du bois survient en 2014-2015.

Nous budgétisons un déficit de l'exploitation forestière de CHF 32'965.00.

Toutefois, les charges de la bourgeoisie restent raisonnables par rapport aux produits. Ce qui donne un budget présentant un solde négatif certes, mais raisonnable, à savoir :

Les charges se montent à CHF 197'375.00

Et les produits à CHF 186'750.00

Soit un excédent de dépenses de CHF 10'625.00.

La caissière vous donnera le détail des chiffres sous peu.

Nous ne pouvons qu'espérer que le marché du bois passe de très mauvais à moyen ce qui améliorera le compte forestier.

Le conseil communal vous invite à entrer en matière puis à accepter ce budget.

L'entrée en matière est acceptée. La caissière donne lecture du budget bourgeois :

- Aux dépenses y.c. exploitation forestière	Fr. 197'375.00
- Aux recettes y.c. exploitation forestière	Fr. 186'750.00
- Soit un excédent de dépenses de	Fr. 10'625.00

Le compte forestier présente Fr. 78'050.00 aux dépenses et Fr. 45'085.00 aux recettes, soit un déficit de l'exploitation forestière de Fr. 32'965.00 reporté au compte bourgeois.

Le président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il passe au vote.

Daniel précise que malgré les comptes déficitaires au niveau de la forêt, il tient à remercier le garde forestier, Gregory Chapuis, pour son excellent travail. Il tente de faire le maximum pour gérer les coûts.

Blaise Guenat demande si les soins culturaux sont tjs subventionnés. Daniel lui répond que oui tjs pareil et le garde fait tout son possible pour ce sujet.

L'assemblée accepte à la majorité évidente (30 voix contre 0), sans avis contraire, le budget bourgeois qui prévoit un excédent de charge de Fr. 10'625.00.

3. Discuter et approuver le nouveau règlement de l'agence AVS

Daniel Pape rapporte sur ce point.

Il faut savoir que notre ancien règlement avait été approuvé en 1949. C'est pourquoi le service des communes nous a chargés de le mettre au goût du jour. La secrétaire communale en donne lecture.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote.

L'assemblée accepte à la majorité évidente, sans avis contraire, le nouveau règlement de l'agence AVS de la commune mixte de Pleigne.

4. Divers

Le président ouvre la discussion.

Patrick Guenat demande si les propriétaires privés de La Gassatte ont tous acceptés la clé de répartition. HP répond que tout le monde a signé la convention et que ce point est réglé.

Fabrice Kaufmann demande ce qu'il en est de sa demande pour l'ouverture des fenêtres à l'abri forestier. Florian Chételat lui répond qu'il faudra faire un grand permis. Le dossier est en cours et sera déposé en janvier.

Blaise Guenat demande ce qu'il en est du rapport sur les chemins. HP lui explique que ce rapport a été fait et envoyé à Pierre Simonin avec les exigences du CC. Il y a pour CHF 88'000.- de travaux dans ce rapport. Mais il y a un chemin (de la vieille Charrière) que le CC a décidé de faire en dur et a demandé une subvention. Pour le chemin sur la Joux d'Amour, il y a encore des travaux forestiers à faire dans ce secteur c'est pourquoi le CC préfère attendre et le faire plus tard. Dans les propositions c'est le gravillonnage du chemin Sur la Croix et le gravillonnage du chemin du finage à faire rapidement pour conserver sa valeur. En attente de l'accord de Pierre Simonin pour faire les travaux. Le document est à disposition au secrétariat communal.

Gervais Marchand fait part de sa mauvaise impression quant au travail des autorités communales. Il rappelle aux autorités leurs devoirs de discrétion. Il remercie en outre Michel Martinoli pour son travail au niveau culturel. Suite à ces propos, Hansueli Pfister quitte la salle.

Marcel Odiet demande si la commission du cimetière existe encore et pense qu'il serait lieu de faire une visite et d'avertir des propriétaires pour enlever les tombes ou les entretenir. Daniel Pape explique qu'en tant que président de cette commission il s'attèlera à ce dossier en 2016. Il a remarqué lui aussi que certains endroits étaient laissés à l'abandon. Agnès Joray suggère d'éventuellement mettre du gravier au milieu et de garder les espaces verts autour.

Demande de Gérald Fueg pour l'abri forestier. Il demande s'il serait possible de mettre à disposition de nouveau du bois et que des citoyens

s'en occupent lors de la journée de bénévolat. Florian a regardé avec le garde pour une dizaine de stères.

Proposition de Blaise Guenat concernant l'éclairage public. Il propose de le revoir pour améliorer nos finances et d'étudier la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école. Daniel répond que les choses se font petit à petit comme à la Gassatte. Le dossier de la traversée du village est aussi ressorti donc les changements sont en cours. De plus, chaque lampe fichue est remplacée par des LED. Pour les panneaux solaires sur l'école nous nous étions déjà approchés des FMB et de Faivre Energie. Il s'agit d'un grand investissement et cela avait été refusé à l'époque mais le dossier sera rouvert.

Patrick Guenat demande ce qu'il en est au niveau de nouvelles parcelles communales (déjà 2 vendues sur 5) et si de nouvelles possibilités ont été étudiées ? Daniel répond que le dossier est en cours en ce moment avec une séance le 18 janvier prochain. S. Broisy précise qu'avec la nouvelle LAT, nous pourrions forcer les propriétaires de surface en zone à bâtir, à vendre ou à construire. Pour Daniel cela n'est pas forcément une bonne nouvelle au niveau de la communication alors qu'à l'heure actuelle on nous reproche déjà ceci.

simplex

Ornella Eicher représente l'association des parents d'élèves ce soir et souhaite partager leurs inquiétudes par rapport au système de garde des enfants avant et après l'école. Pas mal de famille profite de la garderie de Soyhières. Tant qu'ils ne vont pas à l'école cela ne pose pas de problème par contre une fois scolarisé il n'y a aucune structure dans le Haut-Plateau. Elle souhaite sensibiliser la population ce soir par rapport à ce problème et au fait que certains enfants seront scolarisés exceptionnellement sur Soyhières et ceci risque de mettre en péril notre cercle scolaire. S. Broisy précise que souvent le SEN n'entre pas en matière sauf pour le bien de l'enfant. Mais il soutient sa démarche ce soir puisque les statistiques ne sont pas en notre faveur pour Pleigne. Michel Martinoli prend la parole et précise qu'en effet nous sommes limités actuellement au niveau des effectifs. Il faudrait que les naissances augmentent. Si les enfants de notre village se voient scolarisés ailleurs, il y a en effet un risque pour notre cercle scolaire. Michel se tient à disposition si des personnes veulent constituer un groupe de réflexion sur ce sujet problématique.

Hervé Froté demande si le CC envisage la possibilité de réfectionner le chemin du stand. Daniel Pape répond qu'en effet nous en avons parlé au niveau du projet du SEDE. Il faudra voir une fois les travaux terminés. Le CC en prend note pour voir ce qu'il est possible de faire dans un avenir proche. La proposition aurait été de payer le matériel et de faire faire les travaux par des privés pour s'en sortir sans trop de frais. Nous prenons note et nous verrons avec les entreprises présentes sur place.

La parole est donnée au conseil communal :

Florian Chételat remercie la population de Pleigne pour les dons lors du téléthon. Dons qui avoisinent les CHF 2'850.-. Remerciements aux pompiers et aux bénévoles.

Le panneau restaurant sera modifié avec le nom du magasin.

Il profite de rappeler que les réservations des salles communales se font auprès de lui-même soit par téléphone soit par mail.

Concernant l'incendie qui s'est produit à Develier, les autorités sont à la recherche d'habits et de matériel en tout genre pour les familles touchées (renseignements possibles auprès de la commune de Develier).

Michel Martinoli prend la parole et explique que le dossier du mobilier scolaire est clôt. Les chiffres précis seront donnés lors de l'assemblée communale des comptes. Il explique aussi que depuis la rentrée scolaire, c'est l'entreprise Froidevaux qui s'occupe du transport scolaire. Notre bus tombait en ruine. Mme Sylvie Brosy a été engagée chez Froidevaux.

Il remercie les personnes présentes à la journée de bénévolat, journée qui a bien fonctionné et souhaite que 2016 aille également dans ce sens.

Au niveau de la commission culturelle, une nouvelle commission s'est formée avec le but de s'autofinancer (tirelire, buvette, etc.). Il remercie les membres de ladite commission ainsi que les arroseurs et autres bénévoles. Remerciements particuliers à Monique Pape qui se retire après de nombreuses années de collaboration

Il en profite pour parler de la Danse sur la Doux qui se déroulera le 28 mai prochain. Le FC, le tir et la société de gym se sont lancées dans l'aventure. Un comité de pilotage se formera prochainement. C'est une chance pour notre village et les sociétés. CHF 5'000.- ont été budgétisés. Florian et Michel feront partie du comité de pilotage.

Il présente ses meilleurs vœux à tout le monde.

Daniel souhaite une bonne fête à Michel qui fête aujourd'hui son anniversaire.

Christophe rappelle que demain il y aura la distribution des sapins de Noël. Pour la réfection du chemin de l'abri forestier l'entreprise Gütty doit venir mais pour l'instant tjs rien. Une somme a été prévue au budget bourgeois au cas où nous ferions les travaux par nous-même.

Daniel prend la parole concernant pour le projet éolien. Selon les plans, il y aurait un tout petit bout sur Pleigne. Par contre celles prévues à Bure sont refusées il faudra bien les mettre ailleurs. Nous verrons peut-être celles qui seraient implantées sur Bourrignon mais nous ne les entendrons pas. Pour l'instant pas beaucoup d'information mais selon les dires des instances cantonales nous n'aurions pas le choix. Le maire tiendra la population informée à ce sujet.

Au niveau de la fusion, le projet avance. Un questionnaire sera bientôt distribué avec plusieurs possibilités de répondre sur beaucoup de sujet. Une assemblée extraordinaire se fera probablement fin février selon les terrains à vendre. Des informations seront sûrement disponibles à ce moment-là. Tout d'abord il y aura une séance d'information pour les conseils communaux. Il pense que par la suite il serait judicieux de mettre sur pied une foire aux questions.

Daniel Pape souhaite de belles fêtes de fin d'années à tout le monde.

Le Président en profite aussi pour souhaiter ses meilleurs vœux et clôt la discussion. Il lève l'assemblée à 21h50.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président :

Stéphane Brosy

La secrétaire :



Emilie Froidevaux